



***AVEC RESTEZ AUTONOME AU QUOTIDIEN***

Agrément N° **SAP 539 609 008**

18 Rue Chaudron - 75010 Paris

**Pour l’année 2021**

**Accueil du jour :**

Le Mercredi de 14h à 17h

Le Samedi de 10h à 13h

**Accueil téléphonique :**

Du Lundi au Samedi de 09h à 20h

Tél  : 09 50 18 78 59

Mob : 06 25 85 72 32

Permanence téléphonique en cas d’urgence 7J/7 et 24H/24 AU 06 25 85 72 32

**Coordonnées électroniques :**

[contact@auxilio-paris.fr](mailto:contact@auxilio-paris.fr)

**Heures d’intervention**

Nos équipes interviennent selon vos besoins : tout au long de l’année jour et nuit, jours fériés inclus.

**SOMMAIRE**

Présentation de l’association ………………………………………….…….. Page 4

Nos services ………………………………………………………..… …….. Page 6

Nos engagements …………………………………………………………… Page 11

Votre interlocuteur …………………………………………………............. Page 12

Modalité d’intervention proposée ……...……………………………………. Page 12

Attributions de l’intervenant ……………………………………………….. Page 13

Règles essentielles ………………………………………………………….. Page 14

Participation des bénéficiaires ……………………………………….. …….. Page 14

***ANNEXES***

Tarifs ……………………………………………………………………….. Fiche n°1

***PRÉSENTATION DE L’ASSOCIATION***

***Autonome*** (Auxilio-Paris) est une association loi 1901, à but non lucratif, située à Paris **déclarée et agréée** dans le **service à la personne**, par le **ministère du travail, de l’emploi, de la formation professionnelle et du dialogue sociale**, sous le numéro : SAP **539 609 008** depuis **plus de 8 ans**.

Elle est dirigée par un Conseil d’Administration constitué de membres bénévoles qui élisent un Président, un Trésorier ainsi qu’un Secrétaire Général.

Ils se réunissent tous les six mois avec la direction afin de fixer les grandes orientations concernant le développement des activités de l’agence. Une assemblée générale, à laquelle sont conviés les adhérents, est organisée annuellement pour présenter le rapport moral et financier de l’année écoulée.

***Les principales missions de l’association sont :***

* De proposer des services auprès de familles et de particuliers pour leur apporter une aide dans l’accomplissement des tâches et activités de la vie quotidienne, leur permettant ainsi de subvenir à leurs besoins de suppléance, d’accompagnement, d’entretien, et pour les personnes âgées et handicapées de se maintenir dans leur cadre de vie habituel.
* De créer et de gérer des emplois pour du personnel n’accomplissant pas d’actes médicaux.
* De veiller à l’acquisition ou à l’approfondissement des compétences professionnelles.

*L’agence se situe au 18 Rue Chaudron, 75010 Paris. Nous sommes ouverts le mercredi de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h30 à 13h00, toutefois, afin de garantir une régularité dans la prestation, nous assurons tout au long de l’année une permanence 7jours/7, jour et nuit, pour faire face à un imprévu : remplacement de dernière minute d’un salarié malade, besoin ponctuel d’une garde supplémentaire pour la nuit…*

**Nos points forts**

* Une équipe réactive et de proximité à votre écoute toute l’année
* Intervention 7J/7 et 24H/24 sur Paris et l’Ile de France
* Une souplesse totale, aucune formalité administrative.
* Des avantages fiscaux
* Un tarif tout compris, paiement à terme échu
* Pas d’engagement dans la durée
* Un interlocuteur dédié.

**Notre équipe**

Auxilio-paris emploient 22 personnes

**L’équipe de direction**

Elle est composée des personnes suivantes :

Mme. A. BOUMAZA : Présidente, Fondatrice et directrice générale

M. A.BIAOU : Secrétaire

M. Z. HAMIMID : Trésorier

Anaïs GRIEF : Responsable service client

**L’équipe intervenante**

Un personnel suivi et encadré

* Un personnel stable : nous embauchons nos intervenant(e)s en CDI et prenons en compte leurs attentes afin de garantir leur stabilité.
* Evaluation et formation : nous évaluons de nos intervenant(e)s, sur place et au travers des entretiens, et leurs assurons une formation.
* Une communication régulière : sur retours des usagers et leur ressenti nous permet de répondre aux mieux à vos attentes.

***NOS SERVICES***

Auxilio-paris propose plusieurs services à domicile, ainsi nous proposons

**Service « Senior »**

Après avoir identifié vos besoins, Auxilio-Paris met à votre disposition, l’auxiliaire de vie le plus adapté à sa demande pour :

**Accompagner :**

* Aux gestes du quotidien
* Entretien du logement et du linge
* A la prose de médicament

**Alimentation :**

* Préparation/ Aide au repas
* Courses relatives au repas
* Gestion du budget si nécessaire

**Mais aussi :**

* Préserver l’autonomie de la personne aidée.
* Communiquer avec elle et son entourage et favoriser une vie sociale active afin d’éviter l’isolement
* Aide à la gestion administrative
* S’occuper des animaux domestiques et des plantes vertes …

**Pôle Alzheimer**

**Préserver ou restaurer l’autonomie de la personne aidée :**

* Fixer et réaliser des objectifs en vue de restaurer ou maintenir l’autonomie
* Entretenir la mémoire via les activités adaptées (lecture, jeu de mémoire, activités physiques…)
* Rompre la solitude, éviter une relation strictement aidant/ aidée en stimulant la vie sociale et relationnelle de l’usager.
* Observer l’état de santé psychique et physique de l’usager.
* Développer les activités de loisir et de la vie sociale.

**Communiquer**

Avec la personne aidée/ avec son entourage familial et amical.

Avec les autres intervenants à domicile, professionnels ou aidants familiaux

**Assurer le confort et la sécurité pour la personne aidée :**

Aménager l’espace dans un but de confort et de sécurité.

**Service « Junior »**

**Pour les +/- de 3 ans**

* Sortie scolaire ou de crèche.
* Coaching aux activités d’éveil ou périscolaires.
* Préparation de repas équilibré.
* Procéder au change, à la douche ou au bain.
* Entretenir l’espace de vie.
* Surveillance et aide au devoir.
* Surveiller le sommeil.

**Service soutien scolaire**

**Auxioli- Paris** propose des cours particuliers afin de permettre à vos enfants d’améliorer leurs résultats scolaires.

Adapté à tous les niveaux de la petite section au BTS en passant par la terminale, dans toutes les matières, les cours d’Auxilio-Paris sont assurés par des enseignants spécialisés dans leurs domaines afin d’assurer des cours de qualité.

**Ménage / Repassage**

**Pour un usage régulier**

**Ménage :**

* Dépoussiérer, aspirer et laver les sols, ranger et organiser les placards.
* Nettoyer et désinfecter la salle de bain et la cuisine.

**Linge :**

* Etendre, plier et repasser le linge.
* Changer les draps et le linge de maison

**Autres :**

* Préparation des repas, faire les commissions, entretien des métaux nobles.

**Pour un usage ponctuel**

* Ménage/ repassage
* Ménage de printemps
* Déménagement/ emménagement
* Maison secondaire
* Apres une soirée ou une réception

**Réception à domicile**

* Course de dernières minutes
* Dresser les tables
* Préparation en cuisine
* Service à table
* Ranger, faire la vaisselle
* Etc….

**Animaux domestiques**

**Auxilio-Paris** ne néglige pas vos animaux, nous sommes là pour leurs apporter une présence quotidienne :

* Changement de la litière
* Promenade quotidienne
* Donner à manger et à boire
* Jeux et caresses
* Les accompagner chez le toiletteur ou chez le vétérinaire.

**Aide administrative**

**Une assistante administrative soumise au secret professionnel** pour :

* Trier, classer et organiser vos documents
* Gérer et comprendre vos factures et devis
* Remplir vos formulaires administratifs (feuille de soins, impôts…)
* Rédiger vos courriers
* Prendre vos rendez-vous
* Changement de situation …

***NOS ENGAGEMENTS***

«Le domicile est le lieu privé qui abrite l’existence familiale et intime (de la personne aidée). Ces services au domicile font coexister l’espace privé de l’usager et l’espace de travail de l’intervenant, ce qui est exceptionnel dans l’exercice d’une activité professionnelle. Intervenir à domicile n’est pas un acte anodin et demande respect, discrétion, réserve, délicatesse, et une relation de confiance afin d’éviter que l’intervention ne soit vécue comme une intrusion.»

«La déontologie du secteur affirme que le client est une personne, quels que soient sa situation, son état de santé physique ou psychique, son niveau d’intégration sociale, et érige en principe une attitude générale de respect impliquant réserve et discrétion.

Cette attitude générale de respect se décline sur plusieurs niveaux :

* le respect de la personne et de ses droits fondamentaux
* le respect de ses biens
* le respect de son espace de vie privée et de son intimité
* le respect de sa culture et de son choix de vie

Et fait référence aux différents textes législatifs en vigueur tels que :

* les constitutions du 27 octobre 1946 et du 4 octobre 1958 qui définissent les principes politiques, économiques et sociaux fondant les Droits de l’Homme et du Citoyen
* la charte des droits et libertés de la personne âgée et dépendante
* la convention internationale des Droits de l’enfant
* la charte sociale européenne (article 15)
* le Traité d’Amsterdam
* les règles pour l’égalisation des chances pour les handicapés (texte adopté par les Nations-Unies en 1994).

Il s’agit en conséquence «d’une intervention individualisée selon une approche globale de la personne et un principe d’ajustement continu de la prestation aux besoins et attentes de la personne suivant les indications de la norme de service citée en préambule.»

***VOTRE INTERLOCUTEUR***

Dès votre premier contact, le responsable de secteur sera votre référent. Il a pour mission :

* de vous informer des modalités d’intervention de l’association
* de vous aider à définir vos besoins
* de se déplacer à votre domicile afin d’évaluer votre demande et définir le cadre de l’intervention
* de vous proposer les financements possibles
* de constituer votre dossier
* d’assurer la coordination avec les autres intervenants médico-sociaux
* de désigner l’intervenant adapté à votre situation
* de vous rencontrer dans nos locaux, sur rendez-vous, pendant les heures d’ouverture
* de répondre à vos questions, recevoir vos doléances et y apporter une solution
* de modifier et adapter la nature de l’intervention en cas de besoin

***MODALITE D’INTERVENTION PROPOSEE***

**Auxilio-Paris** est déclarée et agréée pour des interventions selon deux services de prestation le service **prestataire**.

**Le bénéficiaire :**

* Est déchargé de toute démarche administrative relative à l’emploi d’un salarié ainsi que des responsabilités liées à l’intervention à votre domicile.
* Vous signez un contrat de prestation à domicile et vous vous engagez à le respecter.

**L’intervenant :**

* Il est salarié de l’association Autonome, ce qui vous dispense de toutes les obligations et responsabilités habituelles de l’employeur
* Leurs interventions sont régies par des organismes d’aide ou de maintien à domicile du 11 mai 1983

**Auxilio-Paris :**

* Fournit sous sa responsabilité un service contractuellement défini et se porte garante de la qualité de la prestation effectuée.
* Souscrit une assurance responsabilité civile en cas de dommages au domicile
* Assur les fonctions d’employeur et d’encadrement des salariés
* Assure le suivi professionnel des salariés en poste
* Vous assiste pour le montage d’un éventuel dossier de financement
* Etablit mensuellement une facture correspondante au nombre d’heures travaillées
* Procède à une enquête de satisfaction

***ATTRIBUTIONS DE L’INTERVENANT***

Dans les deux modalités, et après évaluation de vos besoins, l’intervenant sera habilité à :

* Entretenir votre linge et votre logement.
* Faire vos courses et préparer vos repas.
* Vous aidez pour la toilette et l’habillage.
* Vous assister dans vos démarches administratives simples.
* Vous accompagnez lors de vos déplacements.
* Assurer la garde de vos enfants.
* Assurer un accompagnement social et un soutien auprès de personnes fragilisées.
* Service homme « toutes mains » pour vous aider à débarrasser, ôter, démonter, monter, installer, désinstaller divers objets ou mobiliers

***Limites aux attributions de l’intervenant prestataire***

Ce qu’il ne peut pas faire :

• Tout ce qui relève de la compétence du corps médical (médecin, infirmière, aide-soignante, pédicure…)

• Nettoyer votre cave, votre grenier ou lessiver vos plafonds et murs.

• Effectuer de grandes lessives sans matériel adéquat (machines à laver).

• Utiliser son véhicule personnel et assurer votre transport sans dédommagement et sans assurance appropriée.

• Retirer de l’argent même avec votre autorisation.

• Utiliser une procuration même avec votre autorisation.

***LES REGLES ESSENTIELLES***

* Merci de nous signaler dans les meilleurs délais tout changement de situation, tout problème éventuel ou absence prévisible.
* Dans le but d’optimiser la prestation, il est demandé de mettre à disposition de l’aide à domicile tout le matériel, accessoires et produits nécessaires à la bonne exécution des tâches à accomplir.
* Dans le cas d’une intervention de garde de nuit, il est demandé à l’usager de prévoir un lit de repos pour l’aide à domicile.
* Les animaux domestiques ne doivent pas gêner la prestation.
* Il ne doit jamais être remis d’argent liquide directement aux intervenant(e)s pour le règlement de la prestation.

***PARTICIPATION DES BÉNÉFICIAIRES***

* Afin de vous faire participer à la vie de l’agence, vous recevrez un questionnaire de satisfaction vous permettant de vous exprimer librement sur notre fonctionnement, la qualité de nos services et vos souhaits éventuels.
* Afin de faire valoir vos droits, en cas de litige, vous pourrez faire appel gratuitement à un médiateur dont les coordonnées sont disponibles à la Mairie

***Fiche n°1- Annexe du livret d’accueil : Les tarifs***

**Auxilio-Paris** est une structure **déclarée et agréée**, service à la personne sous le numéro **SAP 539 609 008**.

Ce qui donne droit aux usagers à la déduction d’impôts sur les revenues à hauteur de 50% des sommes versées comme le prévoit l’article 199 sexdeies du code général des impôts.

**Service prestataire**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Service** | **Tarif /h Avant réduction d’impôts** | **Tarif /h Après réduction d’impôts** |
| **Auxiliaire de vie** | 20.00 € | 10.00 € |
| **Aide-ménagère** | 19.50 € | 9.75 € |
| **Garde d’enfant + 3 ans** | 20.00 € | 10.00 € |
| **Garde d’enfant – 3 ans** | 21.00 € | 10.50 € |
| **Soutien scolaire** | 22.00 € | 11.00 € |
| **Animaux domestiques** | Devis | Devis |
| **Aide administratif** | 22.00€ Ou plus | 11.00 € Ou plus |

\*1€ Supplémentaire par enfant

\*\* Nos tarif sont dégressif à partir de 50h/ mois